



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement 2022

Recueil des fiches de postes spécifiques

Liste des postes spécifiques

I - POSTES A PROFIL (PAP) : postes hors mouvement

Intitulé du poste	Titres requis	Nb de postes
Conseiller pédagogique départementaux :		
Appui missions ADAASEN	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
Arts visuels		1
Bien-être à l'école, parentalité et Plan pauvreté		1
Coordonnateur CAPPEI		1
Éducation musicale		1
Éducation prioritaire		1
EPS		1
Evaluation - 100% réussite		1
Formation continue		2
Formation Examen et concours		1
LVE		1
LVR		1
Maîtrise de la langue		2
Mathématiques		2
Numérique éducatif		2
Numérique éducatif – Gestionnaire m@gistere		1
Périscolaire		1
Plus de maîtres – Instruction à domicile et Evaluation établissements 1 ^{er} degré		1
Sciences		1
Total		23
Animateurs académiques :		
Chargé de mission Carte scolaire 1 ^{er} D et remplacement	Valence TICE avec l'option correspondant au poste le cas échéant	1
Chargé de mission départementale GRH – Remplacement - Accompagnement juridique des directeurs d'école		1
Systèmes d'information du 1 ^{er} degré		1
Total		3
Conseiller pédagogique auprès d'un IEN		
CP généraliste	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	12
CP EPS		10
CP Référent Mathématiques		10
CP Maternelle		1
CP Instruction en famille		1
CP ASH		4
Total		38
Coordonnateurs éducation prioritaire :		
REP+ (1 poste)	Expérience en éducation prioritaire	9
REP (1 poste pour 2 réseaux)		8
Total		17
Animateur CHAM		
Animateur en CHAM/CHOEUR	CAFIPEMPF, avec expérience musicale	1
Total		1
Directions d'école		
Directeur d'école (voir liste et fiches des directions en annexe)		32
Total		32

I - POSTES A PROFIL (PAP) postes hors mouvement (suite)

Intitulé du poste	Titres requis	Nb de postes
Coordonnateur des AESH	CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI	2
Coordonnateur APADHE/AESH	CAPSAIS ou du CAPA-SH, CAPPEI option handicap (TFM-MI, TSA, TSLA, TFA, TFV, TFC)	1
Coordonnateur PIAL	CAPSAIS ou du CAPA-SH, CAPPEI option handicap (TFM-MI, TSA, TSLA, TFA, TFV, TFC)	1
Enseignant Référent ASH	CAPSAIS, CAPPEI ou 2CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA)	18
Enseignant en milieu hospitalier	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS » (TFC ou Troubles psychiques)	6
Enseignant en centre médico-psycho- pédagogique (CMPP)	CAPA-SH option E ou CAPPEI « Enseigner en RASED – aide à dominante pédagogique »	1
Enseignant à l'unité d'enseignement autisme maternelle (UEAM)	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TSA)	2
Maître spécialisé itinérant Autisme (MSI)	CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TSA)	3
Enseignant ressource Autisme	CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA) ou bonne connaissance de l'autisme et des autres TED	1
Coordonnateur CDOEA	CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI Grande difficulté scolaire	1
Enseignant à l'Unité éducative d'activité de jour (UEAJ-PJJ)	CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI « Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire)	1
Enseignant en centre pénitentiaire	CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI « Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire)	5
Total		42

II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP)

Intitulé du poste	Titres requis
Animateurs circonscription :	
ERUN	C2i2e
LVE	Habilitation LV
LVR :	Habilitation LVR
Maîtres supplémentaires :	
Co-enseignant programme PARLER	
Maître supplémentaire	
Dispositifs de scolarisation particuliers :	
UPEA	Certificat d'enseignement du FLS
Scolarisation des moins de 3 ans	
Enseignant spécialisé itinérant option A (MSI EEPU Marcel Placide 163V)	CAPA-SH option A ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » Troubles des fonctions auditives (TFA)
Enseignant spécialisé itinérant option B (MSI Baie des Tourelles)	CAPA-SH option B ou CAPPEI « coordonner une ULIS ou une UE » Troubles des fonctions visuelles (TFV)
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS école 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Gros Morne A (189Y) 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Pierre Cirille (334F) 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Les Oiseaux du Paradis (278V) 1 ULIS TFC/TSLA : EEPU Philemont Montout (319P)	CAPPEI (TFC, TSA)
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS collège	CAPPEI (TFC, TFM-MI, TSLA, TSA)
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée général	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)°
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée professionnel	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)°
Enseignant spécialisé au RSMA	CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI « Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire)

Mouvement 2022

Fiches

Postes à profil

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste (Dominante : Appui missions ADAASEN)
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Appui missions ADAASEN » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs périscolaires, d'aide et de soutien aux élèves (devoirs faits, stages de réussite, ...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académique et nationale. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des examens et concours ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Être l'interlocuteur des municipalités et des circonscriptions, se déplacer pour expliquer, recueillir les informations ; • Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ; • Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe d'Appui Départemental ; • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des services du Rectorat et des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ; • Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ; • Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...) • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives de communication et de formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en Arts visuels
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en arts visuels inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, musées, mouvement artistiques, ...); • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine des arts visuels ; • Connaissances didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option Arts visuels ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Bien-être et Santé à l'école, Parentalité et Plan pauvreté
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale « Bien-être et santé à l'école, Parentalité, Plan pauvreté » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des parcours éducatifs et d'actions envers les familles dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans la mise en œuvre des parcours éducatifs des élèves (parcours citoyen, parcours santé) ; • Accompagner les équipes pédagogiques et éducatives à la mise en place des espaces parents et des cafés de parents ; • Accompagner les équipes pédagogiques et éducatives à la mise en œuvre des actions dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ; • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au climat scolaire, aux relations école/familles et à l'égalité des chances ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale de Coordonnateur CAPPEI
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique coordonnateur CAPPEI ayant une mission départementale de coordination du CAPPEI est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ASH CTR.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le Conseiller pédagogique a une mission départementale en tant que coordonnateur CAPPEI. Dans le cadre de l'école inclusive, il est en charge de l'ingénierie de formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, en cohérence avec sa lettre de mission.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement des enseignants spécialisés et des stagiaires CAPPEI ; • Formation des personnels des structures accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers ; • Coordination logistique de la formation CAPPEI et des MFIN (Modules de formation d'initiative nationale), au niveau académique en étroite collaboration avec l'INSPE, notamment.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan de formation au CAPPEI pour les parcours ouverts dans l'Académie ; • Gestion des interventions dans le cadre du CAPPEI ; • Organisation logistique des formations ASH en lien avec l'INSPE, la DIFOR et la DAFPEN ; • Conception, organisation et suivi des modules de formation académiques ; • Interventions dans la formation CAPPEI, MFIN ; • Visites et régulations auprès des stagiaires et des tuteurs ; • Intervention dans les formations de l'INSPE (Master MEEF, DUFAE, AEM, etc.) ; • Formation initiale et continue des enseignants exerçant dans les dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap et en grande difficulté scolaire ; • Formation des enseignants des structures médico-éducatives et médico-sociales ; • Formation des personnels d'encadrement, formateurs, AESH, ATSEM ; • Personne ressource du pôle académique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ayant des troubles et des difficultés d'apprentissage divers et variés ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur les différents handicaps et la difficulté scolaire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH ou du CAPPEI ; • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Posséder une expérience dans les domaines de l'ASH et de l'ingénierie de formation ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Éducation musicale
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en éducation musicale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, mouvement artistiques, ...); • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Conduire des ateliers, concevoir des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de la musique à l'école primaire ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF, option Éducation Musicale ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Éducation prioritaire
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Éducation prioritaire » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination conjointe de l'IA-IPR et de l'IEN en charge de la mission « Éducation prioritaire » et de l'IEN chargé de la mission « 100% réussite classes dédoublées ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative de lutte contre les inégalités sociales, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des 22 réseaux inscrits en éducation prioritaire.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique et locale des réseaux d'éducation prioritaire de l'académie ; • Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives ; • Organiser l'accueil et animer le groupe des coordonnateurs des 22 réseaux ; • Travailler à l'élaboration d'un tableau de bord des réseaux ; • Apporter son expertise lors de l'élaboration du diagnostic et dans la rédaction d'un projet de réseau ; • Proposer des actions de formation innovantes en relation avec le projet du réseau ; • Accompagner au sein des classes les enseignants débutants dans la mise en œuvre des actions pédagogiques ; • Participer aux instances de pilotage et apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs 1^{er} et du 2nd degré. • Participer aux conseils école-collège, conseils d'école et conseils de cycle ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage du dispositif ; • Concevoir et animer des parcours de formation à distance ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif et des programmes scolaires ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des fondamentaux (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ; • Élaboration de documents et de ressources ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes, incluant les pratiques innovantes ; • Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ; • Veille pédagogique et institutionnelle ; • Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en EPS
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en EPS inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « EPS ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités sportives à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Animer l'équipe des conseillers pédagogiques EPS de circonscription ; • Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, ligues, mouvement sportif, ...) et les associations sportives d'école ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances didactiques et réglementaires de l'EPS notamment à l'école primaire ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de l'EPS (objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option EPS ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité de conseiller pédagogique départemental EPS (IR 1696)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale « 100% réussite classes dédoublées » et « Évaluations »
	PLACE DU POSTE	Ce conseiller pédagogique inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination des IEN respectivement en charge des missions « 100% réussite classes dédoublées » et « Evaluations ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP 100% réussite classes dédoublées et évaluations est un élément moteur pour la mise en œuvre et le suivi de la mesure. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative notamment celle relative à l'exploitation des évaluations repères et des ressources nationales, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble de l'académie.
	MISSIONS	Les missions de ce CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique et locale des classes dédoublées de l'académie ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation départementale de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté ; • Veiller à approfondir la réflexion pédagogique et didactique afin de mieux contribuer à l'analyse des pratiques professionnelles et à la recherche de pratiques efficaces dans la classe ; • Participer à la production d'outils de suivi de la mesure pour mieux coordonner le suivi de l'évolution des pratiques en classe et les analyses des évaluations permettant d'apprécier leur impact ; • Travailler à l'élaboration d'un tableau de bord des missions « 100% réussite classes dédoublées » et « Évaluations » ; • Apporter son expertise lors de la mise en œuvre et l'analyse des évaluations repères ; • Proposer des actions de formation innovantes en relation avec les orientations nationales et académiques ; • Accompagner au sein des classes les enseignants débutants ; • Participer aux instances de pilotage et apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage du dispositif ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques des fondamentaux ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils et des usages numériques et des démarches de la formation ; • Maîtrise des pratiques évaluatives d'un dispositif ; • Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ; • Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Formation continue
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en formation continue, inscrit son action, en cohérence avec sa lettre de mission et dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN adjointe à l'IA-DAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Ce conseiller est un élément moteur pour la définition et la mise en œuvre du plan académique de formation, arrêté par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions en collaboration avec l'EAFC.
	MISSIONS	Les missions du CPFC s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation matérielle du cahier des charges : collaboration à la définition des besoins de formation continue des enseignants et des équipes ; • Participation aux commissions académiques et aux conseils de formation, aux équipes d'animation des bassins d'éducation et de formation ; • Relations avec les circonscriptions ; • Préparation du plan de formation continue, relations avec l'INSPE, établissement des documents-supports, prévision du calendrier des formations, des modalités de remplacement, suivi des listes et des convocations de stagiaires retenus ; • Participation à l'organisation des formations statutaires ; • Suivi de la mise en œuvre des actions et bilan du plan de formation continue.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences de coordination et aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles ; • Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, discrétion et capacité à rendre compte ; • Aptitude à bien saisir les enjeux de la formation et à identifier les priorités ; • Capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ; • Maîtrise du numérique, capacité à maîtriser les outils académiques (GAIA, EGIDE, Infoview, etc.) ; • Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage ; • Réalisation de synthèses de ces contenus et de rapports d'étape ; • Participation à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participation à des groupes de travail académiques ou nationaux. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste (Dominante : Formation – Examens et concours)
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Formation – Examens et concours » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Ce conseiller est un élément moteur pour la définition et la mise en œuvre du plan académique de formation, arrêté par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions en collaboration avec la l'E AFC. En outre, il œuvre à l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des examens et concours au sein de l'académie.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'actions articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres, des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants, la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des examens et concours ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Préparation matérielle du cahier des charges : collaboration à la définition des besoins de formation continue des enseignants et des équipes ; • Participation aux commissions académiques et aux conseils de formation, aux équipes d'animation des bassins d'éducation et de formation ; • Relations avec les circonscriptions ; • Préparation du plan de formation continue, relations avec l'INSPE, établissement des documents-supports, prévision du calendrier des formations, des modalités de remplacement, suivi des listes et des convocations de stagiaires retenus ; • Participation à l'organisation des formations statutaires ; • Suivi de la mise en œuvre des actions et bilan du plan de formation continue. • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des services du Rectorat et des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ; • Connaissance des besoins de l'enfant et de l'adolescent ; • Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ; • Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...) ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques, des démarches relatives de communication et de formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langues Vivantes Étrangères
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en LVE inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Langues vivantes ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des langues vivantes à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ; • Accompagner les projets académiques relatifs aux LVE et participer à leur suivi ; • Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir l'interdisciplinarité ; • Assurer le lien avec le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ; • Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ; • Organiser l'accueil et coordonner l'action des assistants étrangers en lien avec l'IEN ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires, et des orientations de l'enseignement des langues vivantes étrangères ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Solides compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en LVE ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF, option « Langues vivantes étrangères » ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langue Vivante Régionale Créole
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission Langues vivantes
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ayant une mission académique en langue vivante régionale créole est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de la LVR à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<p>Le conseiller pédagogique LVR contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'accompagnement des animateurs LVR dans les circonscriptions ; • à l'accompagnement des classes dans lesquelles la langue et la culture régionale créoles sont enseignées, au déploiement des classes bilingues ; • à l'extension de l'enseignement de la LVR créole dans l'académie (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires,...) ; • à la mise en œuvre des actions de formation en LVR créole inscrites au PAF (animations pédagogiques et formation à distance) ; • à la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents et de pratiques...), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences ; • à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles créoles ; • à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, liaisons école-collège, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...) • au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement de la LVR créole ; • à la conception de sujets d'examens et de concours ; • au recrutement et à la formation des animateurs de langue créole ; • au recrutement des professeurs des écoles, au CRPE option créole.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents à la langue française et au domaine de la langue vivante régionale à l'école primaire ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, progressions, etc.) ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité sens de l'initiative et de l'autonomie ; • Une bonne maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF, option « Langue vivante régionale Créole » ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale Maîtrise de la langue
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maîtrise de la langue » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Maîtrise de la langue ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de l'enseignement du français, à l'école en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP académique Maîtrise de la langue s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre et au suivi de la politique pédagogique du premier degré ainsi qu'au développement des liaisons inter degrés ; • Participer à la conception et à l'encadrement des actions de formation et d'animation au plan académique et en circonscription ; • Concevoir des outils à destination des enseignants ; • Analyser des manuels et des albums de littérature de jeunesse ; • Participer à l'organisation et au suivi des actions de formation départementales ; • Participer à la concaténation des données académiques et assurer le suivi des enquêtes, bilans, etc. ; • Animer et alimenter le site académique ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne connaissance de l'ensemble du système éducatif, des programmes de français premier et second degrés ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de la langue (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Savoir élaborer et construire des projets à l'échelle de l'académie ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Disponibilité, réactivité, qualités d'écoute, travail en équipe, éthique professionnelle ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en Mathématiques
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale en mathématiques inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Mathématiques ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ayant la mission académique en Mathématiques est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté et défini par l'IA-DAASEN. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de la culture scientifique à l'école et au collège, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ; • Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route de la mission mathématiques et des conclusions du COPIL mathématiques ; • Intervenir en appui dans le cadre des liaisons inter-degrés et inter-cycles ; • Accompagner les actions académiques ou de circonscription liées à l'évaluation des acquis scolaires et à l'analyse des résultats des élèves ; • Collecter et communiquer des informations sur les pratiques pédagogiques des enseignants ; • Animer des groupes de travail en collaboration avec les IEN, les IAPR et les formateurs académiques (éducation prioritaire) ; • Contribuer à la formation et au suivi des CPC-référents mathématiques de circonscription (RMC) ; • Soutenir et impulser des opérations de valorisation et de promotion mobilisant un grand nombre d'élèves ; • Participer à la conception, à l'organisation et la coordination des actions de formation et d'animation (en circonscription et à l'échelle départementale) ; • Élaborer et assurer la diffusion de ressources pédagogiques ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif et des programmes scolaires ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Une relative autonomie de l'action et une adaptabilité à la réalité et aux besoins du terrain ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Posséder de très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine des mathématiques (objectifs, démarches, contenus, progressions etc.) ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale Numérique éducatif
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Numérique éducatif » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Numérique éducatif ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique « Numérique éducatif » est un enseignant du premier degré. Il est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement du numérique à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ; • Accompagner les projets académiques relatifs au numérique et participer à leur suivi ; • Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ; • Coordonner l'action des animateurs (ERUN) en lien avec l'IEN ; • Informer les enseignants sur les applications pédagogiques du numérique ; • Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir les usages pédagogiques du numérique dans des organisations intégrant des configurations innovantes (ENR, ENT, TBI...) ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec les services administratifs ; • Participer à la veille technologique en matière d'équipement informatique et assister les équipes d'écoles dans l'élaboration de projets d'équipement ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances didactiques, pédagogiques et réglementaires de l'usage du numérique à l'école primaire ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise de l'outil informatique et une réflexion poussée sur les usages ; • Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale Numérique éducatif – Gestionnaire m@gistere
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Numérique éducatif - Gestionnaire m@gistere » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination des IEN en charge de la mission « Numérique éducatif » et de la mission « Formation »
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique « Numérique éducatif – Gestionnaire m@gistere » est un enseignant du premier degré. Il est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative nationale et académique relative au « numérique au service de l'école de la confiance », en cohérence avec sa lettre de mission. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique de formation. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Le gestionnaire m@gistere assure le déploiement et la mise en œuvre des formations à distance sur la plateforme m@gistere pour le premier degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à disposition des parcours de formation sur la plateforme de l'académie ; • La gestion de la plateforme m@gistere en collaboration avec l'administrateur et le correspondant académique ; • La participation à la production de parcours de formation ; • La formation des tuteurs en lien avec la mission « numérique éducatif » ; • L'adaptation des parcours proposés au niveau académique ; • La production et l'analyse de parcours de formation ; • Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ; • Accompagner les projets académiques relatifs au numérique et participer à leur suivi ; • Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ; • Informer les enseignants sur les applications pédagogiques du numérique ; • Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec les services administratifs ; • Participer à la veille technologique en matière d'équipement informatique et assister les équipes d'écoles dans l'élaboration de projets d'équipement ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.
	COMPETENCES	<p><i>Les documents de référence sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le « référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. » (Arrêté du 1-7-2013, BO n°30 du 25 juillet 2013) ; • Le référentiel du C2i2e (certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »). <p><i>On attend tout particulièrement du gestionnaire M@gistere :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une expérience du tutorat de formation à distance ; • Une bonne connaissance des outils de travail collaboratif (notamment VIA, TRIBU) ; • Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec utilisation des outils de travail collaboratif ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, du travail collaboratif à distance et de la FOAD ; • Justifier du niveau du C2i2e ; • Une bonne compréhension de la politique éducative nationale et académique en matière de numérique éducatif.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste (Dominante : Péri-scolaire – PEDT/Plan mercredi et Politique de la ville – Devoirs faits – Stages de réussite)
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Péri-scolaire – PEDT/Plan mercredi et Politique de la ville – Devoirs faits – Stages de réussite » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN et l'IEN en charge de la mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs péri-scolaires, d'aide et de soutien aux élèves (devoirs faits, stages de réussite, ...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académiques et nationales. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'actions articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans la mise en œuvre des dispositifs péri-scolaires, d'aide et de soutien à destination des élèves ; • Analyser et suivre les organisations des temps de l'élève et les PEDT ; • Être l'interlocuteur des municipalités et des circonscriptions, se déplacer pour expliquer, recueillir les informations ; • Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ; • Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe d'Appui Départemental ; • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps péri-scolaires ; • Connaissance des besoins de l'enfant et de l'adolescent ; • Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ; • Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...) ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques, des démarches relatives de communication et de formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste « Instruction en famille »
	PLACE DU POSTE	Ce conseiller pédagogique inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge des missions « Instruction en famille ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique à dominante « Instruction en famille » est un élément moteur pour la mise en œuvre et le suivi de ces différents dispositifs. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative notamment celle relative au suivi des projets pédagogiques et l'exploitation des ressources nationales, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble de l'académie.
	MISSIONS	Les missions de ce conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des instructeurs en famille et des partenaires, la formation continue et la mise en œuvre des politiques éducatives.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le suivi du contrôle de l'instruction en famille concernant les enfants entre 3 et 10 ans au sein du département ; • En lien avec les services, procéder au suivi des différentes enquêtes ; - Le cas échéant, contribuer au contrôle de l'instruction en famille, notamment en ce qui concerne les situations les plus litigieuses ; • Contribuer, le cas échéant, à la connaissance et au contrôle des organismes privés d'enseignement à distance (OAD) mobilisés dans le cadre de l'instruction en famille ; • Organiser et contribuer à la formation des personnels qui seront chargés du contrôle de l'instruction en famille. • Mettre à la disposition des IEN des aides et des ressources pédagogiques ; • Animer l'espace virtuel dédié au contrôle de l'instruction en famille ; • Assurer la promotion d'outils pédagogiques ; • Développer des relations avec les communes ; • Participer à la réflexion concernant l'instruction en famille avec les partenaires (collectivités, associations, ...) ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux, et à des jurys ; • Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Très bonne connaissance des ressources nationales en vigueur ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques des fondamentaux ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils et usages du numérique et des démarches de la formation ; • Maîtrise des pratiques évaluatives d'un dispositif ; • Maîtrise d'une culture juridique et des écrits professionnels ; • Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie ; • Capacité à rendre compte et être force de conseils.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Sciences Technologie EDD
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Sciences Technologie EDD inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration de projets en lien direct avec les sciences, la technologie et l'EDD. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté et défini par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Construire, animer et co-animer des modules de formation spécifiques aux Sciences, à la Technologie et à l'EDD intégrant les usages du numérique pour renforcer les fondamentaux, dans un objectif de cohérence entre les formations initiales et continue, en lien avec les circonscriptions, des professeurs des écoles de l'académie ; • Articuler les actions aux autres missions académiques ; • Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de projets et action concourant à la contribution des sciences aux dispositifs « Fondamentaux + », « Parcours anglais + » et à l'école inclusive : exploitation des ressources nationales et académiques ; • Contribuer à élaborer, développer des projets et actions du C1 au C3 ; relevant des Sciences de la Technologie et de l'EDD ; • Accompagner les enseignants, en priorité les enseignants en début de carrière, dans la mise en œuvre effective des démarches scientifique, technologique et propres à l'EDD au regard des trois priorités académiques : Eau/Diversité et Energie ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Évaluer les effets des actions conduites sur les résultats des élèves ; • Assurer un rôle d'information, de communication, de négociation et de collaboration auprès des partenaires extérieurs (l'Inspe, Canopé, DAAC, Carbet des Sciences, etc.) ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; Évaluer les prestations ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions, à la production de ressources ; • Contribuer à la dynamique portée par le pôle ressource STE2D ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion via le site dédié de la mission STE2D premier degré ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission STE2D.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances précises des éléments didactiques et pédagogiques relevant des sciences, de la Technologie et de l'EDD du C1 au C3 ; • Aptitude pour le travail en équipe et la prise de parole en public ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Bonne connaissance des institutions et associations partenaires locales ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAFIPEMF. Justifier d'un parcours scientifique intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Chargé de mission Remplacement – Carte scolaire
	PLACE DU POSTE	Le chargé de mission Remplacement-carte scolaire Remplacement – Carte scolaire exerce sous l'autorité de l'IA-DAASEN. Il exerce ses fonctions sous la coordination de l'IA-DAASEN et de l'IEN A-DAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission remplacement-carte scolaire est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein. Son action s'inscrit dans le cadre de la définition de la carte scolaire ainsi que de l'aide à la gestion du remplacement et du suivi des outils statistiques qui sont indispensables à l'aide au pilotage.
	MISSIONS	Il exerce ses missions en articulation avec la Division des Moyens de la Vie de l'Élève et la Division du Personnel. Sur un mode partenarial, il aide à la mise en œuvre de la politique et des orientations stratégiques en matière de carte scolaire, mais aussi de gestion du remplacement tout en formalisant des propositions à soumettre à la validation de l'exécutif. Il assure la concertation et la communication des décisions qui sont prises auprès des directeurs d'école et des communes.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la carte scolaire du premier degré ; • Étudier les possibilités d'ouvertures et de fermetures de classes et/ou d'écoles ; • Dresser le bilan de la carte scolaire du premier degré, participer à la cellule de rentrée ; • Présenter et éditer les résultats statistiques à suivre ; • Collaborer avec différents acteurs : partenaires institutionnels (écoles et collèges) ; • Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de protocole de remplacement et de carte scolaire ; • Mettre en œuvre des orientations de la collectivité en matière d'observation, de planification et de concertation ; • Développer et structurer le partenariat avec les services et les établissements scolaires ; • Instruire les procédures de gestion administrative (individuelle et collective) ; • Produire les actes relatifs aux différentes positions administratives et en assurer l'exécution ; • Élaborer et traiter le suivi de ces 2 domaines au sein de ces différentes commissions en lien avec les référents des différents services ; • Traiter, en amont, des opérations en lien avec le référent mouvement ; • Fluidifier la diffusion de l'information entre les différents acteurs et les services du rectorat.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Solide connaissance du système administratif et éducatif du premier degré ainsi que du fonctionnement des écoles ; • Connaissance de l'organisation des collectivités territoriales, des institutions et des partenaires ; • Maîtrise des procédures administratives, juridiques et financières ainsi qu'en gestion de projets ; • Maîtrise des outils numériques (logiciels de bureautique pour concevoir et éditer des tableaux et brochures) et les démarches de l'animation à distance ; • Capacité à travailler en équipe et en transversalité avec différents partenaires (associatifs, institutionnels, communauté éducative et enseignante) ; • Grande disponibilité ; • Capacités d'adaptabilité et d'innovation ; • Sens prononcé de l'organisation et des qualités relationnelles (élus, familles, partenaires et collègues) ; • Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'école ou enseignant ayant une solide expérience du 1^{er} degré.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Chargé de mission départementale Directeur référent - Accompagnement juridique des directeurs d'école
	PLACE DU POSTE	Le chargé de mission départementale en GRH - remplacement et accompagnement juridique des directeurs d'école, inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN adjointe à l'IA-DAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission départementale en GRH - remplacement et accompagnement juridique des directeurs d'école est un élément moteur pour la définition et à la mise en œuvre de la politique académique liée à la gestion de ressources humaines et au remplacement, accompagnement juridique des directeurs d'école, arrêtée par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions en collaboration avec la Direction de la formation et de l'accompagnement des parcours professionnels, la cellule PAF 1 ^{er} degré et le service des affaires juridiques.
	MISSIONS	Le chargé de mission départementale en GRH - remplacement et accompagnement juridique des directeurs d'école s'exerce dans les champs d'actions suivants : la gestion du remplacement, l'accompagnement des équipes de circonscription et des formateurs, le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants affectés sur des postes adaptés (PACD/PALD) et/ou rencontrant des difficultés temporaires ou durables dans l'exercice de leur métier. Il accompagne et conseille les directeurs d'école sur le plan juridique et administratif, leur propose des formations à caractère juridique et managérial. Il assure une veille constante auprès de ces derniers.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du remplacement en lien avec les services académiques et la division de la formation ; • Prise en compte des doléances des enseignants en conformité avec la réglementation scolaire et l'éthique professionnelle ; • Élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé visant le renforcement des compétences pédagogiques et la prise en compte des exigences institutionnelles ; • Suivi et conseils sur la conduite de carrière pouvant s'avérer nécessaires, en lien avec les conseillers mobilités carrières ; • Orientation vers les services de médecine de prévention si besoin ; • Conception et mise en œuvre des modules de formation (en partenariat avec l'INSPE, les formateurs de circonscription...) répondant aux difficultés rencontrées par les professeurs des écoles sur le terrain, notamment les directeurs d'école (formation juridique et managériale) ;
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux ; • Solides connaissances juridiques ; • Bonne connaissance des partenaires institutionnels de l'école (collectivités, associations de parents d'élèves, etc.) ; • Bonne connaissance du rôle des différents acteurs (IEN, directeurs d'école, INSPE, services académiques, etc.) ; • Bonne capacité d'écoute, d'empathie et de communication indispensable pour comprendre les situations complexes et conduire des entretiens fructueux ; • Réelles aptitudes à identifier, à analyser les besoins collectifs et/ou individuels des personnels, à proposer des réponses adaptées, de réorientation de carrière, de résolution des problématiques rencontrées ; • Bonne capacité d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ; • Maîtrise des outils et des usages du numérique ; • Bonne capacité à élaborer, à mettre en place des plans de formation efficaces, des systèmes de pilotages, des outils d'évaluation performants des actions entreprises ; • Aptitude à mobiliser les énergies humaines, à proposer une méthodologie de définition et de suivi des objectifs individuels.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF et/ou avoir une expérience en tant que directeur d'école d'au moins 10 ans ou en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur académique TICE Systèmes d'information du premier degré
	PLACE DU POSTE	Le chargé de mission pour l'aide au déploiement du numérique administratif dans le premier degré est un directeur d'école qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IA-DAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action de ce chargé de mission s'inscrit dans le cadre des utilisations des applications métier du directeur d'école. Ce poste est situé au rectorat de Terreville.
	MISSIONS	Les missions comportent quatre volets : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la base élèves (ONDE etc.) du premier degré ; • La gestion de l'affectation des élèves en classe de 6^{ème} et la préparation de la carte scolaire des écoles et des collèges ; • La formation initiale et continue des directeurs et l'accompagnement ; • L'animation et le suivi du dossier de la simplification des tâches du directeur d'école.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi de la carte scolaire ; • Amener les directeurs à analyser leurs pratiques des applications métiers ; • Aider à identifier les besoins de formation ; • Assurer le suivi et l'assistance aux directeurs débutants dans le métier ; • Collecter et mettre à jour les documents relatifs à la gestion d'une école et contribuer à leur diffusion ; • Participer à la formation des directeurs d'école ; • Suivre l'attribution des clés OTP des directeurs d'école en lien avec la DSI ; • Collaborer avec les différents services du rectorat, en particulier DSI, DMVE, SSA et DP ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail défini par l'IA-DAASEN.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils informatiques et applicatifs ; • Connaissances techniques (mise à jour des logiciels et applications intranet) ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une maîtrise du système éducatif ; • Avoir dirigé ou avoir une bonne connaissance de la direction d'une école ; • Maîtrise des systèmes d'information – C2i2e.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique généraliste en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique généraliste est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation Nationale dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur, en cohérence avec sa lettre de mission.
	MISSIONS	Les missions du CPC s'exercent dans trois champs d'actions articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle et d'école ; • Apporter son appui aux enseignants, aux directeurs d'école et aux équipes dans tous les domaines d'enseignement sur leurs lieux d'exercice ; • Amener les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles ; • Aider à identifier les besoins de formation ; • Assurer le suivi et l'assistance aux enseignants débutants dans le métier ; • Favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants ; • Participer à des conseils de cycle et des conseils d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Participer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des stagiaires ; • S'assurer des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants ; • Organiser et conduire des animations pédagogiques ; • Concevoir, conduire et évaluer des actions de formation continue ; • Participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Solides connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission EPS en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique EPS est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP EPS est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. Il contribue au développement des activités physiques et sportives au sein d'une circonscription.
	MISSIONS	Les missions du CPC EPS s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle ou de projets d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants débutants ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Concevoir et conduire des actions de formation continue ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de l'EPS ; • Solides connaissances didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option EPS en priorité ou à défaut, s'être engagé(e) dans la préparation du CAFIPEMF option EPS ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique en circonscription Réfèrent Mathématiques
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique réfèrent mathématiques de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC-RMC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan mathématiques et, en cohérence des priorités académiques, dont celles liées à l'école inclusive, au numérique, à la maternelle et à l'éducation prioritaire. Elle est coordonnée par l'IEN chargé de mission mathématique académique.
	MISSIONS	Le CPC-RMC exerce une mission de formation, d'accompagnement, de conseil d'ordre didactique et pédagogique, auprès des enseignants de la circonscription. Au sein de groupes de travail, il s'inscrira dans la production d'outils et de ressources mathématiques au niveau académique.
	FONCTIONS	<p>Les fonctions du CPC-RMC s'organisent principalement selon quatre pôles :</p> <p>1) <u>Travailler au sein d'une équipe départementale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En synergie avec l'IEN de circonscription et l'IEN chargé de mission mathématique départementale ; • Avec les autres CPC-RMC et formateurs de l'académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, etc.. ; • En binômes de référents mathématiques 1^{er} et 2nd degrés (CPC-RMC et PLC) selon les modalités proposées par l'académie. <p>2) <u>Accompagner individuellement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans leurs pratiques quotidiennes en classe ; • Dans la définition de leurs besoins de formation ; • Dans le développement et le renforcement de leurs compétences didactiques et disciplinaires. <p>3) <u>Accompagner collectivement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant le travail collaboratif et en impulsant une dynamique de travail entre pairs ou de groupe ; • En menant des séances de co-observation (dans le cadre de Lessons Studies, par exemple) ; • En contribuant à la diffusion des pratiques efficaces et en accompagnant la mise à disposition de ressources ; • En apportant son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; • En conduisant des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • En participant à la formation initiale des professeurs des écoles. <p>4) <u>Se former</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à des actions académiques de formation spécifique à destination des référents ; • Développer et actualiser sa culture de l'enseignement des mathématiques, notamment par l'autoformation.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des savoirs disciplinaires mathématiques, du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • Une bonne culture mathématique et scientifique ainsi que des compétences didactiques et pédagogiques solides dans le domaine de l'enseignement des mathématiques ; • Une bonne connaissance des spécificités de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ; • Une relative autonomie de l'action et une adaptabilité à la réalité et aux besoins du terrain ; • Une bonne maîtrise des usages du numérique, notamment des techniques audiovisuelles multimédia et des outils de travail collaboratif ; • Une connaissance des ressources numériques en mathématiques ; • Des capacités d'innovation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Maternelle
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maternelle » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEEN en charge de la mission « Maternelle ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale maternelle s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des dossiers confiés, notamment le suivi de la mise en œuvre du programme P.A.R.L.E.R., la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'instruction obligatoire à 3 ans ; • Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Contribuer à la création de ressources et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Permettre un travail intermission garant d'une articulation des politiques éducatives et d'une meilleure efficacité des projets et actions de la mission préélémentaire ; • Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle et disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques actualisées relatives à l'enfant de moins de 6 ans ; • Connaître le programme P.A.R.L.E.R. (principes et démarches) et les spécificités de sa mise en œuvre dans l'académie ; • Connaître les ressources nationales en vigueur notamment les guides ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie ; • Capacité à rendre compte et être force de conseils.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option maternelle ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en maternelle et en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; • Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ; • Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ; • Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ; • Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ; • Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ; • Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ; • Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ; • Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ; • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ; • Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et secondier efficacement l'IEN ASH ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur de l'APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école), CNED, AESH, Cellule école inclusive
	PLACE DU POSTE	L'enseignant coordonnateur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH. Ce professeur des écoles spécialisé assure un mi-temps APADHE/CNED et un mi-temps gestion AESH, cellule école inclusive. Il est amené à se déplacer dans les établissements scolaires. Sa mission est départementale.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998 sur l'assistance pédagogique en faveur des enfants et adolescents malades atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
	MISSIONS	<p>SAPAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le réseau d'accompagnement pédagogique à domicile -Gérer et coordonner les dossiers d'aide et le fichier des intervenant (état des HSE) ; - Rechercher les enseignants volontaires – constituer un vivier ; - Maintenir le lien avec l'établissement scolaire de l'élève ; - Réaliser un bilan annuel qualitatif et quantitatif à remettre à l'IEN ASH CTR ; - Mettre en place un dispositif de communication et d'information efficace ; <p>Gestion AESH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des recrutements et des affectations des AESH en lien avec les chefs d'établissements et les IEN, les enseignants référents ; - Mise à jour des postes en lien avec les collèges mutualisateurs et les services de la direction des moyens ; - Mise à jour des effectifs et moyens des ULIS de l'académie ; - Être l'interlocuteur des AESH, des référents de scolarité, des IEN, des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des services administratifs de l'éducation nationale ; - Assurer un suivi de la situation administrative des AESH (CDD, CDI) ; - Concevoir et renseigner des tableaux de bord, enquêtes ministérielles et académiques ; - Contribuer à la formation des AESH ; - Assurer une veille informationnelle (site ASH).
	CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion, à la formation des AESH et à l'éducation inclusive (dispositifs et modalités d'accueil des élèves à BEP) ; - Connaître le fonctionnement de la MMPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soins ; - Connaître les différents dispositifs de recrutement des AESH et le suivi de leur carrière.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en lien avec l'IEN ASH, le coordonnateur PIAL, le service École inclusive, le médecin CTR ; - Être force de proposition, conseiller, accompagner ; - Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ; - Être disponible et réactif ; - Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; - Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Titulaire CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION N DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur en REP ou en REP+
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN responsable de la circonscription dont relèvent les écoles et les collèges classés REP ou REP+, et sous l'autorité fonctionnelle conjointe des pilotes du REP ou REP+.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP ou REP+ vise à faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des liens étroits et constructifs avec les familles et les partenaires ; • Contribuer à la définition et à la gestion des actions pédagogiques pertinentes au plus près du terrain : programmations et évaluations communes par exemple, et à leur intégration dans un projet de réseau ; • Assurer la constitution, la gestion et la diffusion de ressources pédagogiques et de repères relatifs aux politiques partenariales ; • Favoriser la mise en réseau progressive, des différents partenaires (enseignants des premier et second degrés, équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...) et assurer le bon fonctionnement des diverses instances (CEC, Comité de pilotage du réseau...); • Tenir à jour un tableau de bord du réseau d'éducation prioritaire, assurer la mise au point de suivis de cohortes et d'évaluations permettant d'apprécier l'évolution de la population des élèves du réseau. • En collaboration avec les formateurs académiques, animer et participer aux concertations des enseignants du premier et du second degré, pour impulser les choix définis dans le réseau ; • Contribuer aux liaisons et échanges avec les autres REP et REP+ ; • Alimenter en contenus le site internet dédié à l'éducation prioritaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre du projet de réseau d'une part entre les écoles du réseau, et d'autre part, entre le collège et les écoles du secteur ; • Assister les pilotes d'un réseau (chef d'établissement et IEN de circonscription) dans l'organisation et l'animation du réseau dans les champs éducatifs et pédagogiques ; • Contribuer à l'évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par sa participation à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation ; • Participer aux concertations visant à analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales (CP, CE1, 6e) ; • Contribuer au suivi et à l'évaluation des élèves ; • Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes ; • Contribuer à l'ingénierie des plans de formation et à leur mise en œuvre ; • Contribuer à la gestion des HSE (exemple : Devoirs Faits) ; • Proposer des actions innovantes ; • Transmettre les contenus de formations et les ressources à tous les professeurs ; • Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre des dossiers, organiser les réunions institutionnelles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à s'adapter aux diverses situations professionnelles ; • Capacité à fédérer des personnes ; • Compétences relationnelles et de négociation ; • Aptitudes au travail en équipe avec l'ensemble des personnels de la communauté éducative et particulièrement avec l'équipe de direction de l'établissement, les CPE et le personnel de la vie scolaire, les directeurs d'école et l'IEN, les correspondants académiques de l'EP ; • Connaissance des partenaires de l'Éducation nationale ; • Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'esprit d'analyse et savoir rendre-compte ; • Planification et conduite de réunion ; • Disponibilité indispensable.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement dans la préparation d'un CAFIPEMF est apprécié ; • Une expérience de l'éducation prioritaire est souhaitable mais non indispensable.
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation au mouvement principal à titre définitif ; • Stabilité dans le poste souhaitable pour une durée de 5 ans ; • Lettre de mission pour une durée de 3 ans.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur en CHAM (Classe à horaires aménagés musique et Animateur-Chœur) - (A-CHAM/A-C)
	PLACE DU POSTE	L'animateur en CHAM/A-C est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les missions de l'animateur CHAM/A-C sont définies dans le cadre du 100% EAC et de la politique académique de développement du chant choral coordonnée par l'inspectrice de l'Education nationale missionnée pour la mission EAC premier degré.
	MISSIONS	Dans le respect du cadre général et des textes qui régissent les CHA, l'animateur CHAM/A-C contribue à l'accompagnement de la mise en œuvre d'un enseignement artistique renforcé, actif et de qualité.
	FONCTIONS	<p>En tant qu'Animateur CHAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration du projet pédagogique de la CHAM. • Assurer un enseignement musical et technique. • Développer les capacités vocales collectives et individuelles. • Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du projet. <p>En tant qu'A-C (Animateur-Chœur) de la circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le déploiement du plan choral sur la circonscription. • Accompagner la mise en œuvre des 5 axes prioritaires pour la généralisation du 100% EAC : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique (Réussir le 100% EAC-Feuille de route 2020-21 ; • Accompagner les projets et actions académiques. • Accompagner l'appropriation des ressources académiques et nationales. • Contribuer au chœur académique. <p>D'une manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulser des pratiques pédagogiques innovantes • Développer le PEAC de l'élève • Participer activement aux conseils de maître ou de cycle et conseils école-collège ; • Contribuer au déploiement d'ADAGE (Application dédiée à la généralisation de l'EAC); • Accompagner et suivre des enseignants dans le développement de leurs pratiques d'enseignement dans le domaine du chant choral ; • Participer aux travaux des séminaires d'A-C ;
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • des compétences didactiques et pédagogiques solides dans tous les domaines disciplinaires • de bonnes compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ; • de réelles capacités d'adaptation, d'écoute, de communication et de coopération ; • une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication et des techniques audiovisuelles - multimédia.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAFIPEMF apprécié - non exigé Expérience musicale personnelle.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à exigence particulière
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels, des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs, apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ethique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Capacité à travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtrise des outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant coordonnateur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH dont il est le collaborateur direct. Il est membre du service école inclusive. Sa mission est académique.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le coordonnateur gère le recrutement et assure le suivi des situations individuelles des AESH affectés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif. Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Quotité horaire : 35h et 5 semaines de congé.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des PIAL dans le cadre du Service Ecole Inclusive académique (SEIA) ; • Gérer et anticiper, à l'échelle départementale, les besoins en AESH en fonction des notifications émises par la maison martiniquaise des personnes handicapées (MMPH) et des besoins signalés par les référents de scolarisation des élèves en situation de handicap et les pilotes des PIAL ; • Participer au recrutement des AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutement ou d'entretiens individuels ; • Être l'interlocuteur des AESH, des référents de la scolarisation, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs académiques ; • Assurer un suivi de la situation administrative des AESH en lien avec les services gestionnaires, les pilotes des PIAL et sur le plan pédagogique en lien avec les équipes éducatives ; • Travailler en coordination avec la division des personnels, l'EPLÉ employeur et payeur, les enseignants référents, les organismes formateurs ; • Assurer une veille juridique et informationnelle ; • Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques ; • Contribuer à la formation des AESH.
	CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion, à la formation des AESH et à l'éducation inclusive (dispositifs et modalités d'accueil des élèves à BEP) ; • Connaître le fonctionnement de la MMPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soins ; • Connaître les différents dispositifs de recrutement des AESH et le suivi de leur carrière.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en lien avec l'IEN ASH, le coordonnateur PIAL, le médecin CTR ; • Être force de proposition, conseiller, accompagner ; • Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ; • Être disponible et réactif ; • Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; • Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).
	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Titulaire d'un CAPSAIS, CAPA-SH, ou CAPPEI ou d'une solide expérience dans l'ASH secteur handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Titulaire d'un CAPSAIS, CAPA-SH, ou CAPPEI ou d'une solide expérience dans l'ASH secteur handicap.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant coordonnateur des PIAL exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH. Ce professeur du 1er ou du 2nd degré titulaire du CAPPEI accompagne les responsables des PIAL et les équipes dans la mise en place du dispositif. Il est amené à se déplacer sur les pôles implantés dans l'académie.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation des PIAL - « Ensemble pour l'école inclusive » 18 juillet 2018 ; - Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive - Pour une École inclusive - n° 2019-090 du 5-6-2019 ; - Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) n° 2019-088 du 5-6-2019.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux chefs d'établissement et Inspecteurs de l'éducation nationale pilotes de PIAL ; - Aide au diagnostic et à l'évaluation des besoins pour chaque PIAL sous l'autorité de l'IEN CTR ASH en lien avec les pilotes, les enseignants référents des secteurs PIAL et les coordonnateurs AESH ; - Accompagnement à l'organisation de l'aide humaine dans chacun des PIAL en concertation avec les pilotes des PIAL, les enseignants référents de secteurs, les coordonnateurs départementaux AESH, les AESH référents et le service de l'école inclusive académique ; - Aide à l'animation du réseau des PIAL (en présentiel et à distance) ; - Elaboration des comptes rendus de la mise en œuvre des PIAL et du tableau de bord en lien avec les coordonnateurs des AESH ; - Accompagnement à la mise en œuvre du référentiel PIAL - Aide au renseignement des enquêtes nationales et académiques ; - Participation aux regroupements et formations mis en place par l'IEN CTR ASH (enseignants, personnels d'encadrement, AESH, stagiaires CAPPEI) ; - Mise à jour d'une veille informationnelle (site ASH).
	CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs ; • Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap, à la mise en œuvre des PIAL et à l'éducation inclusive ; • Connaître le fonctionnement de la MMPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux et de soins ; • Disposer de compétences rédactionnelles et des aptitudes à l'animation de réunions.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en autonomie en lien avec l'IEN ASH ; • Être force de proposition, conseiller, accompagner ; • Disposer de qualités de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers ; • Savoir assurer des liens constructifs avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Education nationale ; • Travailler en équipe, collaborer ; être disponible et réactif ; • Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; • Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...) ; • Faire preuve de discrétion professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI (parcours TFC, TSLA, TSA, TFV, TFM-MI, TFA) ; • Une expérience dans le domaine des sciences de la communication sera appréciée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent
	PLACE DU POSTE	L'enseignant référent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice CTR-ASH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Concourant aux missions de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'enseignant référent contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille. Il participe à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.
	MISSIONS	L'enseignant assure, dans un secteur déterminé et sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé, la permanence des relations avec l'élève et sa famille.
	FONCTIONS	En direction de l'élève en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en place du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé en veillant à sa cohérence et sa continuité ; • Faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le projet de scolarisation ; • Participer aux EPE de la MDPH sur invitation ; • Veiller aux transitions entre les différents établissements successivement fréquentés ; • Réunir et animer les équipes de suivi de la scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an ; • Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et de tenir à jour les dossiers ; • Renseigner le GEVA-Sco ; • Renseigner les enquêtes académiques et nationales ; • Participer à l'évaluation des besoins matériels et humains de l'élève ; • Participer à la mise en place du parcours avenir et à l'orientation de l'élève en lien avec le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale et le chef d'établissement. Au service de l'institution scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'évaluation des besoins humains dans le cadre du PIAL ; • Participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ; • Mettre à disposition de l'IEN ASH, des IEN de circonscription et chefs d'établissement toute information utile sur la situation et le suivi des élèves ; • Remettre en fin d'année un rapport d'activité quantitatif et qualitatif des actions menées, des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration envisagées.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ; • Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptation dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ; • Être efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication ; • Avoir développé des qualités de rigueur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPSAIS, du CAPPEI ou du 2 CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA, et/ou la certification enseignant référent).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et IMP (IR 1995)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en milieu hospitalier
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé en milieu hospitalier est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie, de rééducation fonctionnelle et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins en fonction du projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ; • Elaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ; • Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; • Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'établissement scolaire d'origine ; • Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ; • Utiliser les nouvelles technologies (internet, webcam, cartable connecté, ENT...) afin de garder le contact avec l'établissement scolaire d'origine ; • Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ; • Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ; • Contribuer, le cas échéant, à la mise en place de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement (à distance, à domicile) ; • Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ; • Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN/CTR ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Avoir de bonnes compétences en informatique ; • Avoir une grande disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFM, TFC ou Troubles psychiques).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité forfaitaire (IR 1994) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
	PLACE DU POSTE	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association loi 1901, à but non lucratif, au sein d'un conseil d'administration. Les enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'association par le rectorat.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	MISSIONS	Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants en CMPP agissent avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Ils interviennent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils articulent leurs actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) mis en œuvre dans l'établissement scolaire ; • Leurs médiations sont plurielles ; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages ; • Les modalités organisationnelles de suivi sont individuelles ou en groupe ; • Les enseignants en CMPP sont des personnes ressources locales. Ils contribuent, selon une méthodologie partagée entre l'IEN CTR ASH et le Directeur administratif du CMPP, à des animations pédagogiques, à des actions de sensibilisation et de formation. Ils peuvent participer à des groupes de réflexion. Plus largement, ils participent aux réunions d'Équipe Éducative, d'Équipe de Suivi de la Scolarisation, de synthèse et coordination des RASED des établissements relevant du secteur d'intervention du CMPP.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir à la fois assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré, prendre appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE, d'un PPS ou d'un PAP ; • Avoir, en ce sens, déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, (RASED), avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré) ; • Être apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau ; • Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide ; • Être méthodique, rendre compte, évaluer son action ; • Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPA-SH option E ou du CAPPEI parcours « Enseigner en RASED-aide à dominante pédagogique ».
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant d'unité d'enseignement autisme maternelle (UEAM)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant de l'UEAM est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH. L'UEAM est un dispositif adossé à un établissement médico-social. Elle accueille 7 élèves de trois à six ans.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Texte(s) de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. <hr/> Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018 - Instruction ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-02-2014.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination pédagogique de l'UE ; • Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves ; • Partager avec les professionnels des services médico-sociaux compétents, un langage et des outils de réflexion communs ; • Participer à l'évaluation du dispositif avec l'équipe médico-sociale.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la scolarisation des élèves d'âge préélémentaire présentant des troubles neuro-développementaux et qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent des troubles du comportement ; • Elaborer un projet d'apprentissage pour chaque élève ; • Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; • Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'école pour faciliter l'inclusion dans les classes ; • Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ; • Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN/CTR ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant ayant des TSA ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des TSA.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFC, TSA).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité REP ou REP en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé itinérant autisme
	PLACE DU POSTE	Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. • Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018 <p>L'action de l'enseignant spécialisé itinérant autisme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH à qui il remet un bilan d'activité trimestriel.</p>
	MISSIONS	<p>Missions d'enseignement auprès d'élèves ayant un trouble du spectre autistique avec ou sans troubles associés, relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ».</p> <p>Missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des équipes pédagogiques aux troubles du spectre autistique.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le handicap et conseiller les enseignants d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées au TSA ; • Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ; • Analyser les besoins spécifiques de chaque élève (matériel adapté, aide humaine) ; • Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève (établissements scolaires, ESMS, pilotes PIAL, AESH, enseignants référents) ; • Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) et aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MMPH ; • Accompagner les familles ; • Collaborer à l'élaboration du parcours scolaire de l'élève ; • Participer activement au projet d'orientation de l'élève ; • Informer et former les AESH ; • Impulser et accompagner des actions visant à promouvoir l'inclusion des élèves TSA dans les établissements ; • Etablir le lien Maternelle / Élémentaire / Collège / Lycée.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; • Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; • Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ; • Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ; • Capacité à animer des formations d'adultes en présentiel et à distance ; • Capacité à produire des ressources pédagogiques adaptées innovantes (numériques) ; • Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques aux troubles du neuro-développement. • Capacité à assurer une veille pédagogique (site ASH).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPA-SH, du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE TFC et disposant d'une connaissance affirmée de l'autisme et des troubles du neuro-développement plus généralement.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant ressource autisme académique
	PLACE DU POSTE	Exercice itinérant académique. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées ; • Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes (06/04/2018) ; • L'action de l'enseignant ressource autisme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH, ce programme a une dimension départementale.
	MISSIONS	<p>Missions d'information, d'accompagnement et de suivi des équipes pédagogiques auprès d'élèves atteints d'un trouble du neuro-développement (TSA) relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ».</p> <p>Mission d'accompagnement des élèves TSA et de leur famille.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le handicap, conseiller et accompagner les équipes d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées au TSA ; • Assurer en lien avec l'équipe pédagogique un suivi adapté à l'élève ; • Analyser les besoins spécifiques des élèves (adaptations, matériel adapté, aide humaine) ; • Travailler en collaboration avec tous les partenaires pour faciliter la scolarisation de l'élève ; • Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) ; • Accompagner les familles ; • Collaborer à la mise en place du parcours scolaire de l'élève ; • Apporter son expertise dans le cadre de l'orientation ; • Information et formation de l'ensemble des membres de la communauté éducative (CPE, Personnel d'encadrement, AESH, ATSEM, formateur, enseignants) ; • Etablir le lien Ecole/Collège / Lycée/ Post-Lycée.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; • Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; • Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ; • Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ; • Capacité à animer des formations d'adultes ; • Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques aux troubles du neuro-développement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Etre titulaire du CAPSAIS, CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE TFC, TSA, ou à défaut, un enseignant titulaire d'une autre option disposant d'une bonne connaissance des troubles du neuro-développement.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur de la CDOEA
	PLACE DU POSTE	Le coordonnateur de la CDOEA est membre de l'équipe de circonscription de Fort-de-France 2-ASH Adaptation Scolaire et accomplit ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH de la circonscription. Il travaille en partenariat avec les services de la DAASEN, les circonscriptions du premier degré, les établissements scolaires (collèges) et les écoles.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le coordonnateur de la CDOEA est un spécialiste de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en grande difficulté scolaire au collège. Il développe une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des élèves. Il est en charge de l'organisation des commissions pour l'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés et du suivi des dossiers qui y sont rattachés.
	MISSIONS	La coordination de la CDOEA consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Instruire et suivre les dossiers des élèves ; - Planifier, préparer, organiser les réunions de sous-commissions (CTL) et de CDOEA ; - Participer aux CDOEA, assurer le secrétariat durant les séances et le suivi des décisions (courriers aux familles, réception des réponses, suivi des recours, etc.) ; - Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions et notamment dans l'information et le suivi des effectifs ; - Maintenir un lien d'information avec les parents ou les responsables légaux des élèves ; - Travailler en lien avec le service en charge de l'affectation des élèves (DMVE), notamment pour l'analyse des affectations (initiales ou du fait de déménagement, etc.) ; - Collaborer aux réunions de travail des directeurs de SEGPA.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ; - Connaître les ressources du territoire (structures, dispositifs, personnes, etc.) et actualiser régulièrement cette connaissance ; - Connaître l'organisation et le fonctionnement de MMPH et particulièrement de la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, CDAPH ; - Connaître l'organisation et le fonctionnement de la CDOEA ; - Identifier les différents acteurs dans leurs champs de compétences et leurs contraintes particulières ; - Connaître le système éducatif premier et second degré, ainsi que l'ASH, en particulier l'adaptation scolaire et le rôle des différents acteurs.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'écoute, de communication et de médiation ; - Capacité à travailler avec les différents partenaires ; - Capacité à organiser et planifier avec rigueur un travail administratif ; - Capacités à utiliser des outils informatiques courants (bureautique, messagerie...).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité sera donnée aux titulaires du CAPA-SH (option F, de préférence), du CAPPEI ; - Poste incompatible avec un temps partiel.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé exerçant en UEAJ / PJJ
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH Adaptation et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion (EPEI).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ) de Martinique, sise quartier Mangot Vulcin, au Lamentin, accueille des jeunes de 16 à 20 ans, tous suivis par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
	MISSIONS	L'UEAJ permet de proposer un parcours individualisé à des jeunes sous-main de justice, et dispose pour cela d'un poste de professeur des écoles spécialisé, dans le cadre d'une convention conclue entre l'académie et la PJJ.
	FONCTIONS	Le professeur des écoles spécialisé mis à disposition de la PJJ assure sa mission à l'UEAJ auprès « des jeunes sous-main » de justice en coordination avec les éducateurs de la PJJ et d'autres intervenants techniques. Ses missions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les jeunes et leur dispenser un enseignement correspondant à leurs besoins ; • Mettre en place des projets personnalisés d'action éducative visant à une restauration des apprentissages ; • Participer à toutes les activités de l'Unité dans le cadre du projet de service.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des publics adolescents en grande difficulté ; • La maîtrise de l'outil informatique et de ses usages pédagogiques ; • La capacité de concevoir et de mettre en œuvre des réponses adaptées aux profils et aux problématiques des publics difficiles, de mener des actions pédagogiques différenciées et de concevoir des projets de remédiation individualisés propres à permettre l'acquisition de diplômes ou de certifications telles que le CFG ; • La capacité de travailler en équipe et de guider des parcours complexes ; • Une bonne connaissance du 2nd degré et notamment des procédures d'orientation ; • La capacité de se situer en tant que professionnel de l'éducation auprès des différents partenaires ; • La capacité de rendre compte à sa hiérarchie du travail effectué.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F ou du CAPPEI • Avoir enseigné en EGPA (Grande difficulté scolaire).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION N DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé exerçant en centre pénitentiaire
	PLACE DU POSTE	L'enseignant exerçant en centre pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH adaptation et du Proviseur de l'Unité Pédagogique des services Pénitentiaires de l'Outre-Mer.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La formation au centre pénitentiaire de Ducos vise à apporter une réponse, en termes d'enseignement, à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus. S'inscrivant dans la mission essentielle de service public d'éducation, dans le cadre d'une approche différenciée du public, l'enseignement garantit une réponse aux demandes de formation des détenus dans un souci d'exigence et d'ambition, en tenant compte de la durée de leur peine. Il leur permet d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, de préparer des diplômes et, le cas échéant, de valider les acquis les plus pertinents pour chacun.
	MISSIONS	Encadré par la circulaire n°2020-057 du 9-3-2020 qui fixe les missions et les tâches particulières, l'enseignement en milieu pénitentiaire est destiné à la fois aux mineurs (obligation scolaire) et au majeurs (sur la base du volontariat). Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier (repérage des publics entrant illettrés). Elément essentiel dans le dispositif de réinsertion, l'enseignement est complètement intégré au parcours de la détention, depuis l'accueil – où un bilan des acquis est proposé aux détenus – jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis.
	FONCTIONS	L'enseignant en milieu carcéral participe au soutien à la personne détenue, contribue à fixer les objectifs à court terme et à construire des projets qui structurent le temps. L'enseignement permet l'accès au monde de l'écrit, propose des activités intellectuelles complexes et enrichissantes, contribue à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive. Il vise la validation des acquis, l'acquisition de compétences nouvelles et une meilleure formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus. Il garantit l'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir, favorise le recours fréquent à la bibliothèque, aux diverses ressources documentaires et aux technologies nouvelles et crée des liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives et culturelles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le socle commun de compétences et de connaissances ainsi que les méthodes d'évaluation des compétences ; • Connaître les démarches et les outils pédagogiques élaborés dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique ; • Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux ; • Être capable de gérer et d'enseigner à tous les niveaux de formation et de dispenser des enseignements de base (alphabétisation, lecture, français langue étrangère) et des éléments de formation générale du second degré (préparation au CFG, au DNB, au CAP) ; • Savoir s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle ; • Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte ; • Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation ; • Connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité ; • Être capable d'une grande adaptabilité, de réserve et de discrétion.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité sera accordée aux personnels titulaires du CAPA-SH option F ou du CAPPEI « grande difficulté scolaire ».
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation la première année à titre provisoire. L'enseignant garde son poste. Il sera titularisé sur le poste au terme d'une année d'exercice après un entretien avec l'IEN-ASH et le proviseur.
	REGIME INDEMNITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et indemnité pénitentiaire (IR 603)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

Mouvement 2022

Fiches
Postes à exigences
particulières

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant Ressources aux Usages du Numériques (ERUN)
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à une circonscription, il est sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de la mission Numérique au niveau départemental et de l'inspecteur de circonscription.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Déchargé de son service d'enseignement, l'ERUN inscrit son action dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».
	MISSIONS	L'ERUN est un acteur essentiel dans le déploiement des formations à distance sur la plateforme M@gistère. Il assiste techniquement les équipes et concentre son action sur les usages pédagogiques du numérique.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner, au quotidien, la mise en place et le développement de la stratégie pour le numérique à l'école ; • Contribuer à la formation des enseignants au et par le numérique, dans le cadre d'animations pédagogiques, de stages, de visites de classe ou à distance ; • Assurer en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscription le tutorat des parcours M@gistère ; • Impulser des expérimentations et études sur les nouveaux modes d'apprentissage via le numérique ; • Repérer et valoriser les pratiques qui intègrent un usage raisonné du numérique ; • Créer et mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques utilisant des outils numériques ; • Accompagner le traitement informatique des dispositifs d'évaluations ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de la politique éducative ; • Avoir acquis une bonne compréhension du programme « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » ; • Avoir une expérience du tutorat de formation à distance ; • Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec utilisation des outils de travail collaboratif (notamment VIA, TRIBU, INTERVIEW) ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau du C2i2e.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur en Langues vivantes étrangères (ALVE)
	PLACE DU POSTE	L'animateur LVE est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les missions de l'animateur LVE sont définies dans le cadre de la politique académique de développement des LVE coordonnée par l'inspectrice de l'Education nationale missionnée pour la mission Pôle Langues premier degré.
	MISSIONS	Dans le cadre du projet académique pour les langues vivantes, l'animateur LVE contribue à l'accompagnement de la mise en œuvre d'un enseignement actif et de qualité des LVE.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la transmission des enquêtes académiques (maternelles et élémentaires) ; • Accompagner et suivre des enseignants dans le développement de leurs pratiques d'enseignement dans le domaine des langues vivantes étrangères (professeurs des écoles habilités et contractuels, assistants et professeurs des lycées et collèges) ; • Accueillir et accompagner les assistants LVE dans les écoles de la circonscription en aidant dans la mise en place de projets innovants ; • Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des projets académiques en LVE : PA+ , PE+, suivi des élèves allophones, de l'enseignement précoce des Langues vivantes (boîtes à histoires) • Faire le lien entre les projets de la mission académique Pôle langues vivantes et les projets de circonscriptions ; • Mettre en place des actions pédagogiques au sein des circonscriptions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de circonscription ; ▪ Accompagnement des projets d'écoles ; ▪ Animations pédagogiques ; ▪ Participation aux stages de formation continue décentralisés ; ▪ Semaine des Langues, journée européenne des Langues ; • Assurer la promotion du travail collaboratif entre la mission LVE et les missions : LVR, Maîtrise de la Langue Française, Education artistique, Numérique pour une meilleure réussite de tous les élèves ; • Produire et diffuser des ressources pédagogiques pour l'enseignement des LVE à l'école ; • Impulser des pratiques pédagogiques innovantes (enseigner la LVE dans une autre discipline...) • Participer aux travaux des séminaires LVE ; • Participer activement aux conseils de maîtres ou de cycle et conseils école-collège ; • Mettre en œuvre les dispositifs d'évaluation (diagnostiques, continue ou bilan) en LVE dans toutes les classes ; • Impulser des actions dans le cadre de la liaison écoles-collège ; • Promouvoir et aider les enseignants pour le montage de projets de mobilités internationales (virtuelles ou physiques).
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • des compétences didactiques et pédagogiques solides dans tous les domaines disciplinaires, particulièrement celui de l'enseignement des langues vivantes étrangères ; • de bonnes compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ; • de réelles capacités d'adaptation, d'écoute, de communication et de coopération ; • une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication et des techniques audiovisuelles - multimédia.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Peuvent faire acte de candidature, les enseignants du premier degré possédant une ancienneté de service d'au moins cinq ans, habilités en Langues vivantes étrangères.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur Langue Vivante Régionale (A-LVR)
	PLACE DU POSTE	L'animateur LVR, A-LVR, est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La mission de l'A-LVR s'inscrit dans le cadre de la politique académique de développement de la LVR créole à l'école coordonnée par l'IEN chargé de mission Pôle Langues vivantes 1 ^{er} degré.
	MISSIONS	L'animateur de Langue Vivante Régionale a pour mission d'accompagner, dans sa circonscription et dans le cadre général académique, le développement de la langue et de la culture créole à l'école.
	FONCTIONS	<p>Dans le cadre du projet académique, l'animateur LVR contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'accompagnement des classes dans lesquelles la langue et la culture régionale sont enseignées ; • A l'accompagnement des PE qui désirent passer l'habilitation en LVR créole ; • A la promotion du travail collaboratif entre la mission LVR et les missions : LVE, Maîtrise de la Langue Française, Education artistique, Numérique pour une meilleure réussite de tous les élèves ; • A l'extension de l'enseignement de la LVR créole dans les écoles de l'académie : déploiement des classes bilingues, de l'enseignement précoce des Langues (projet Boite à Histoires), information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires, etc. ; • A la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, fonds documentaires, mutualisation de documents et de pratiques, etc.), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences des élèves ; • Aux travaux des séminaires LVR, aux temps forts annuels dédiés à LVR (semaines du créole, des Langues vivantes, semaine académique du créole) ; • A l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles créoles et, conséquemment, l'amélioration de la maîtrise de la langue française ; • A la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire (aux cycle 1, 2 et 3) et avec le collège (continuité du cycle 3 et cycle 4), en élaborant et en mettant en œuvre de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaison inter cycles, projet d'école et d'établissement, liaison école-collège, projets d'action pédagogique communs, etc.) et des outils (livret scolaire, protocole d'évaluation, portfolio, etc.) ; • Au développement des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales, etc.), s'agissant de l'enseignement de la LVR Créole.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • Une excellente maîtrise de la langue vivante créole et une solide culture créole ; • Des compétences didactiques et pédagogiques solides dans les tous les domaines disciplinaires et en particulier, pour l'enseignement du français et des langues vivantes ; • De bonnes compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, communication, etc.) ; • Une bonne maîtrise du numérique à l'école à savoir, les technologies usuelles de l'information et de la communication, les techniques audiovisuelles et le multimédia.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Peuvent faire acte de candidature, les enseignants du premier degré possédant une ancienneté de service d'au moins cinq ans, de préférence habilités pour l'enseignement de la LVR à l'école.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Co-enseignant du programme PARLER
	PLACE DU POSTE	Les co-enseignants font partie du programme « Plus de Maîtres Que de Classes. » Ils sont affectés dans les écoles où est mis en œuvre le programme P.A.R.L.E.R.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le co-enseignant est un enseignant du premier degré. Son action s'inscrit dans le cadre du programme P.A.R.L.E.R. (Parler, Apprendre, Lire, Ensemble pour Réussir), mis en place à l'école maternelle. Il exerce son activité dans une ou plusieurs écoles sur un ensemble de 4 ou 5 classes. Il est membre à part entière des équipes éducatives des écoles dans lesquelles il intervient. Son action formalisée dans le cadre d'une lettre de mission, est coordonnée et validée par le Directeur académique. L'IEP préélémentaire est en charge de la mise en œuvre du programme P.A.R.L.E.R. en lien avec chaque inspecteur de circonscription.
	MISSIONS	Le co-enseignant assure avant tout une mission d'enseignement. Il organise et met en œuvre les ateliers d'enseignement intensif du programme P.A.R.L.E.R. en collaboration avec les équipes d'écoles intégrées dans le dispositif.
	FONCTIONS	L'activité principale du co-enseignant est d'assurer un enseignement structuré et explicite de compétences ciblées au sein d'ateliers (petits groupes de 3 à 7 élèves). D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du programme : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.
	COMPETENCES	Document de référence : Le « référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. » (Arrêté du 1-7-2013, BO n°30 du 25 juillet 2013.) Le co-enseignant est recruté sur des compétences professionnelles avérées. On attend tout particulièrement de lui : <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des théories actuelles sur le développement de l'enfant et la construction du langage ; • La maîtrise des principes et démarches validées de l'apprentissage de la lecture ; • La pratique des outils de la collaboration et de la formation à distance ; • Le sens de l'observation des élèves et la personnalisation de son enseignement ; • La capacité à se former et à renouveler ses pratiques ; • Capacité à rendre compte et être force de conseils. Le co-enseignant doit avoir le sens du travail en équipe et des qualités relationnelles et de coordination avérée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Une expérience en maternelle ou au cours préparatoire est souhaitable.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Maître supplémentaire
	PLACE DU POSTE	L'affectation d'un maître supplémentaire se fait dans une école ou un nombre limité d'écoles relevant d'un ou plusieurs groupes scolaires d'un même secteur de collège, sur la base d'un projet porté par une équipe.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>L'organisation du service du maître supplémentaire, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle d'un projet. Le projet doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir être adapté, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves. Les activités prévues doivent toutefois se dérouler sur un temps assez long pour permettre l'efficacité de l'action pédagogique. Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées. Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.</p> <p>Diverses formes d'interventions pédagogiques peuvent être choisies dont la co-intervention dans la classe avec le maître titulaire ou la prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins.</p> <p>D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du programme : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.</p> <p>Ses missions sont cadrées par une lettre de mission.</p>
	MISSIONS	L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.
	FONCTIONS	<p>L'activité principale du maître supplémentaire est d'assurer un enseignement structuré et explicite de compétences ciblées.</p> <p>Son action prendra principalement appui sur les ressources en vigueur (guides, Je rentre au CP, etc.)</p> <p>Le maître supplémentaire devra rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage du dispositif ;</p>
	COMPETENCES	<p>Le maître supplémentaire est recruté sur des compétences professionnelles avérées. On attend tout particulièrement de lui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des théories actuelles sur le développement de l'enfant ; • Une bonne connaissance des ressources nationales en vigueur (les guides, Je rentre au CP, les recommandations, etc.) ; • La maîtrise des principes et démarches validées de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la résolution de problèmes ; • Une maîtrise des pratiques évaluatives ; • La pratique des outils de la collaboration et de la formation à distance ; • Le sens de l'observation des élèves et la personnalisation de son enseignement ; • La capacité à rendre compte et être force de conseils ; • La capacité à se former et à renouveler ses pratiques ; <p>Le maître supplémentaire doit avoir le sens du travail en équipe et des qualités relationnelles et de coordinations avérées.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Une expérience de 4 ans minimum est nécessaire.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation. • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
	PLACE DU POSTE	Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ; • Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion ; • Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ; • Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ; • Elaborer des projets individualisés pour organiser l'inclusion scolaire des EANA ; • Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ; • Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones ; • Conseiller en qualité de personne ressource, les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une connaissance approfondie de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; • Connaître les méthodes propres à l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde ; • Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones ; • Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ; • Savoir travailler en équipe ; • Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Certification complémentaire pour l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française¹ ; • Licence de français langue étrangère.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 points et Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant accueillant des enfants de moins de trois ans
	PLACE DU POSTE	L'enseignant accueillant des enfants de moins de trois exerce ses fonctions dans des écoles identifiées au niveau académique.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>L'organisation du service de cet enseignant, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle d'un projet. L'accueil des enfants de moins de trois vise en priorité les enfants issus de familles éloignées de la culture scolaire pour des raisons culturelles, linguistiques ou sociales. L'enseignant ayant en charge une classe de tout-petits accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans dans leur première année de scolarisation.</p> <p>Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN de circonscription et de celui en charge de la mission préélémentaire.</p> <p>D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du dispositif : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.</p>
	MISSIONS	<p>Pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant conçoit et met en œuvre un enseignement adapté au rythme et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Il accompagne le développement cognitif du tout-petit, notamment le développement de son langage qui requiert une attention, une vigilance et une rigueur de chaque instant ; • Il accompagne et favorise le développement moteur de l'enfant ; • Il inscrit son action dans une programmation de cycle ; • Il contribue aux côtés du directeur d'école à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique. <p>Educative :</p> <p>En étroite collaboration avec l'ATSEM et la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant accompagne le tout-petit dans ses développements physiologique et psycho-affectif ; • Il l'amène à découvrir et à comprendre le monde scolaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à un accueil et une scolarisation de qualité de chaque enfant ; • Aménager l'espace de la classe en adéquation avec les besoins évolutifs du tout-petit ; • Elaborer le projet éducatif et pédagogique, en collaboration avec l'équipe éducative ; • Elaborer, formaliser et évaluer le projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant ; • Mettre en place avec le directeur de l'école, des modalités de collaboration étroite avec les familles et les autres acteurs de l'école. • Participer aux politiques éducatives de la petite enfance sur son territoire.
	COMPETENCES	<p>On attend tout particulièrement de l'enseignant accueillant des tout-petits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine du développement de l'enfant de moins de 3 ans et de ses besoins spécifiques ; • La connaissance du processus d'acquisition du langage ; • Une excellente maîtrise de la langue française ; • La capacité à prendre en compte et à gérer l'hétérogénéité de la classe ; • Une connaissance des modes d'apprentissage chez le jeune enfant ; • La capacité à construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage et d'enseignement adaptées à l'épanouissement et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Une pratique de l'évaluation positive basée sur l'observation et l'analyse ; • La capacité à coopérer et collaborer au sein d'une équipe et avec les parents, les ATSEM de l'école ; • Des qualités relationnelles, d'écoute, de patience et de rigueur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Une expérience d'enseignement en maternelle est éminemment souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé itinérant troubles des fonctions auditives
	PLACE DU POSTE	Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. L'action de l'enseignant spécialisé itinérant TFA s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH, ce programme peut avoir une dimension départementale.
	MISSIONS	Missions d'enseignement auprès d'élèves atteints d'une déficience auditive avec ou sans troubles associés, relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le handicap et conseiller les enseignants d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées à la déficience auditive ; • Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ; • Analyser les besoins spécifiques des élèves (matériel adapté) ; • Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève ; • Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) ; • Accompagner les parents ; • Donner notre avis sur l'évolution du parcours scolaire de l'élève et sur la nécessité ou non d'une orientation particulière ; • Information et formation des AESH ; • Etablir le lien Maternelle / Elémentaire / Collège / Lycée.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; • Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; • Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ; • Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ; • Capacité à animer des formations d'adultes ; • Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques à la déficience auditive.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du CAPA-SH option A ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE Troubles des fonctions auditives (TFA) ; • A défaut, un enseignant s'engageant à passer le CAPPEI et disposant de compétences en langue des signes française.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur ULIS-école Troubles du Spectre Autistique (TSA)
	PLACE DU POSTE	Le poste est situé dans une école élémentaire. Le coordonnateur de l'ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN de circonscription.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Texte(s) de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination pédagogique de l'ULIS ; • Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves ; • Partager avec les professionnels des services médico-sociaux compétents, un langage et des outils de réflexion communs.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la scolarisation des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles neuro-développementaux ; • Elaborer un projet d'apprentissage pour chaque élève ; • Développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante ; • Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; • Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'école pour faciliter l'inclusion dans les classes ; • Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ; • Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN de circonscription ; • Accompagner les équipes à l'accueil des élèves TSA.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant ayant des TSA ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) ; • Être une personne ressource pour les familles et l'équipe pédagogique ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des TSA ; • Pouvoir intégrer le pôle ressource académique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFC, TSA) ; • Posséder une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur d'une ULIS en collège
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du collège un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps ressortissants aux Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole.
	MISSIONS	<p>L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; - la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; - le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. <p>En collaboration avec les professeurs du collège, d'une part, le SESSAD chargé du suivi thérapeutique et éducatif des élèves, d'autre part, et, le cas échéant, l'AESH, l'enseignant chargé d'une ULIS organise le projet de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que les projets individualisés d'intégration de chacun des élèves, dont l'emploi du temps doit pouvoir comporter des moments préparés d'inclusion dans les classes de référence.</p> <p>L'enseignant référent de la scolarisation, le médecin de l'éducation nationale, le conseiller d'orientation psychologue, l'assistant social du collège sont pour lui des interlocuteurs privilégiés.</p>
	FONCTIONS	<p>Véritable personne ressource au sein du collège, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé.</p> <p>Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève handicapé, il sait engager une démarche contractualisée avec une SEGPA, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ; • Savoir mettre en œuvre et en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant titulaire d'un CAPSAIS, CAPA-SH, 2CASH ou CAPPEI de l'option correspondant au type d'ULIS (TFC, TFM-MI, TSLA, TSA) ; • L'enseignant chargé d'une ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du collège.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant chargé d'une ULIS de lycée général
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS de lycée général est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée général un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; - La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; - Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Ses missions se déclinent plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ; • Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que dans chaque projet personnalisé ; • Savoir engager une démarche contractualisée entre LGT et l'enseignement supérieur ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI ou d'un titre équivalent ; • Enseignant du second degré, titulaire du 2 CA-SH, du CAPPEI ou engagé dans la formation CAPPEI ; • Connaissances solides des élèves ayant un trouble du neuro-développement.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant chargé d'une ULIS TFC de lycée professionnel
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). Ces parcours sont fondés sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques hors de la classe de référence et de périodes de formation centrée sur la qualification, voire sur la certification, autorisant la continuité des parcours de formation. L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; - la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; - le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il doit pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Gérer l'ensemble des regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que ceux prévus par les projets de formation professionnelle individuels des élèves ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels, au sein de leur classe et lors des stages en entreprise, afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ; • Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ; • Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ; • Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que dans chaque projet personnalisé ; • Savoir engager une démarche contractualisée entre LP, IMPRO et entreprise ; • Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAPA-SH, ou 2CA-SH option D ou CAPPEI correspondant à l'ULIS TFC
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé exerçant au RSMA
	PLACE DU POSTE	L'enseignant intéressé aura en charge de jeunes adultes (18 à 25 ans) en rupture scolaire et sortis du système scolaire avec ou sans qualification. Ces jeunes sont globalement en perte de repères d'où la nécessité de remobilisation constante.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le Régiment du Service Militaire Adapté de la Martinique (RSMA-Mq) est situé au Quartier Brière de L'Isle, 97232 LAMENTIN (LE)
	MISSIONS	<p>Les activités de l'enseignant, cadrées par une lettre de mission, seront de garantir l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle) aux volontaires stagiaires du RSMA-Mq. Ces savoirs de base sont nécessaires à l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG) et à l'intégration d'une formation diplômante.</p> <p>Au plan pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer les niveaux, interpréter les résultats, constituer les groupes de besoin et participer à la saisie des résultats dans le passeport de compétences ; • contribuer à l'élaboration de parcours d'apprentissage personnalisés au vu des bilans scolaires et du positionnement en illettrisme effectués par chacun des volontaires lors des premières semaines de formation ; utiliser en appui des cours de remise à niveau scolaire un logiciel de remédiation cognitive dédié (GERIP compétences) ; • dispenser aux volontaires l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences et de connaissances de base (en mathématiques, français, en numérique) pour préparer la passation d'examens, leur projet professionnel et leur insertion socio-professionnelle ; • développer des démarches pédagogiques donnant du sens à la formation proposée afin de remobiliser la personne et de restaurer une relation positive aux apprentissages (privilégier les situations en rapport avec la vie pratique et le monde de l'entreprise en prenant appui sur le projet professionnel de la personne) ; • développer, chez chaque volontaire, la maîtrise des outils numériques pour lui permettre de devenir le plus autonome possible et rendre les apprentissages plus efficaces (utilisation d'applications en ligne et de logiciels spécifiques) ; • assurer auprès des volontaires stagiaires la fonction d'accompagnement dans la construction de son parcours professionnel ; • participer à l'élaboration de bilans personnalisés à l'orientation et à l'insertion professionnelle ; • développer une activité de veille dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme ; • assurer le suivi des jeunes services civiques (formation, exécution de la mission) placés sous l'autorité des professeurs qui participent à la remise à niveau scolaire des volontaires ; • participer aux sorties de cohésion des volontaires du SMA et aux séminaires professionnels. <p>En lien avec la direction des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumettre à la direction des propositions pour diversifier les parcours d'apprentissage et les rendre plus efficaces (n lien également avec le secteur associatif) ; • en lien avec des membres de l'équipe d'encadrement et en fonction des directives reçues de l'état-major du SMA, contribuer à l'évaluation et à la régulation du dispositif afin de le rendre plus efficace et d'être plus performant dans le domaine l'insertion des volontaires ; <p>En lien avec les cadres militaires des compagnies de formation professionnelle auxquelles sont rattachés les volontaires stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • positionner les volontaires en matière d'illettrisme ; • participer à l'acquisition des compétences transversales : communiquer en français, utiliser les règles de calcul, utiliser les technologies de l'information et de la communication ; • préparer les volontaires à la passation et à l'obtention du certificat de formation et / ou les accompagner dans leur projet de poursuite de formation ; • préparer les volontaires, notamment les plus illettrés, à l'épreuve théorique du permis de conduire.
	FONCTIONS	<p>Les activités principales de l'enseignant porteront sur le positionnement des volontaires stagiaires, la remise à niveau en français et en mathématiques, l'élaboration du projet professionnel, la préparation aux tests psychotechniques inhérents à certaines entrées en formation et au CFG.</p> <p>Quant à ses activités secondaires, elles seront axées sur la participation à des ateliers tels que : techniques d'aide à la recherche d'emploi, aide à la rédaction d'un curriculum vitae, rédaction</p>

		<p>de lettres de motivation et préparation à l'entretien d'embauche. Le professeur des écoles aura ainsi pour tâche l'accompagnement et le soutien à la personne.</p> <p>En outre, il devra aider chaque volontaire à construire son projet professionnel, choisir son orientation, à préparer différents concours (CAT C, Gendarmerie, Armées, Douanes, etc.) et à élaborer des correspondances fonctionnelles.</p>
	COMPETENCES	<p>Il sera demandé à l'enseignant candidat à ce poste d'avoir des expériences en alphabétisation et illettrisme (langue et mathématiques), en formation continue d'adulte.</p> <p>Il devra en outre être impliqué dans la vie associative.</p> <p>Seront exigés un bon niveau en Anglais, une bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du champ de l'adaptation scolaire. D'autres atouts seront appréciés parmi lesquels une/un/des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience professionnelle auprès d'adolescent en difficulté. - Expérience de la formation pour adultes souhaitée. - Maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement militaire. - Capacité à prendre de la distance par rapport au public accueilli. - Disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication aptitude au travail en équipe. - Capacité à travailler en partenariat (autorités militaires, associations, ...). - Adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans les structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée. - Excellente maîtrise des outils numériques : traitement de textes, tableurs, applications au service de la personnalisation des parcours. - Aptitude à valoriser les acquis de chaque apprenant pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - Sens de la rigueur, de l'organisation et de la gestion administrative. - Capacités d'analyse, d'écoute, de synthèse, d'initiative et d'autonomie. - Qualités relationnelles et de communication : maintenir une relation efficace et constructive entre le commandement militaire et les services de l'ENJS. - Capacité à respecter la confidentialité <p>CONTRAINTES PARTICULIERES LIEES AU SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité importante. Des congés ne se déroulant pas sur les temps de congés ordinaires. - La remise à niveau scolaire avec l'atteinte des objectifs fixés <i>supra</i> est à réaliser sur une durée inférieure à une année scolaire. - La nécessité d'une pédagogie évolutive et adaptée : les spécificités du SMA (visites officielles, réajustements occasionnels des groupes, cérémonies, etc.) peuvent entraîner des modifications sur l'emploi du temps et amener l'enseignant à ajuster sa préparation et ou son organisation autant que de besoin. - Le niveau des volontaires stagiaires est hétérogène (de l'illettré au diplômé de l'enseignement supérieur), ce qui nécessite une grande souplesse et un ajustement permanent de la pédagogie notamment. - Des stagiaires volontaires dont certains peuvent avoir peu d'appétence pour les matières théoriques. - Un public cible souvent au parcours de vie difficile, qui réclame une attention et une vigilance particulières. - Une prise en compte de l'accompagnement et de la formation d'un ou plusieurs agents volontaires du service civique. <p>La polyvalence de l'enseignant qui se trouve au carrefour de l'enseignement classique, de l'enseignement spécialisé et de la formation professionnelle.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Avoir une solide expérience dans la formation de jeunes adultes. Il sera apprécié que le candidat soit : titulaire du CAPPEI « Enseigner en EGPA » ou du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F, soit titulaire du FLE.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre provisoire la 1 ^{ère} année. L'enseignant exercera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH adaptation et sous l'autorité fonctionnelle de la direction du RSMA
	REGIME INDEMNITAIRE /INDEMNITES	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408). L'enseignant mis à disposition perçoit la rémunération correspondant à son statut (traitement, indemnités attachées à l'emploi qu'il a précédemment occupé). Il peut être indemnisé des frais et sujétions auxquels il est soumis dans l'exercice de ses fonctions, suivant les règles en vigueur au sein du RSMA-MQ (frais de déplacement temporaires).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ASH Adaptation
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ASH Adaptation.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CPC ASH exerce une mission qui est principalement d'ordre pédagogique s'inscrit dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré, même si vos actions se concentrent sur les adaptations pédagogiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<p>En circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'IEN ASH EGPA dans la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription pour les trois secteurs, les SEGPA, le Centre Pénitentiaire de Ducos, le RSMA, de l'accompagnement du RASED sur l'académie ; • Contribuer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel de formation en circonscription (animations pédagogiques, modules de formation à distance et en présentiel, etc.) ; • Elaborer et accompagner des projets d'actions pédagogiques tant en EGPA qu'en inter-degré ; • Produire et diffuser des outils pédagogiques utiles et adaptés au secteur de l'EGPA (protocoles d'évaluation des élèves de l'EGPA, l'enseignement de la LVR en EGPA, documentation pédagogique, etc.) ; • S'adapter aux besoins des équipes et ouvrir les parcours de formation à distance m@gistere ; • Collaborer avec l'IEN CT ASH pour le déploiement et le suivi de la formation CAPPEI ainsi que des enseignants spécialisés ou affectés sur des postes de spécialisés ; <p>Au plan académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la formation académique continue (remise à niveau et actualisation de compétences/CAPPEI) des personnels spécialisés RASED et EGPA • Représenter l'IEN en cas de besoin et à sa demande • Participer à la formation initiale CAPPEI et au suivi des débutants • Travailler de façon collaborative avec la secrétaire de CDOEA, pour, entre autres, l'organisation des sous commissions et des commissions annuelles de la CDOEA • Assurer le suivi de cohorte d'élèves de l'EGPA après la 3^{ème} SEGPA • Collaborer à la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale, CFG et du DNB, option professionnelle, notamment • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF, du CAPPEI ou CAPA-SH ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC ou membre d'un pôle ressources de circonscription
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.

	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.